



Conseil Supérieur de la Fonction  
Publique Territoriale,  
le 1er juillet 2020

## **Déclaration CFDT sur le projet de décret relatif à la modification de la prime de feu des sapeurs pompiers professionnels.**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Enfin, oui enfin, le décret tant attendu pour la revalorisation de la prime de feu des sapeurs pompiers professionnels est proposé pour avis.

Tant attendu que déjà il crée polémique et colère suite au récent avis de la CNSIS, la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours, au travers du vote du collège des employeurs qui l'a majoritairement refusé.

Après plusieurs mois de grève nationale, l'état a souhaité reconnaître l'engagement unanime des sapeurs pompiers et a accepté la revalorisation de leur prime de feu, passant ce taux de 19% à 25 %, qui n'avait pas été fait depuis plus de vingt ans.

Malheureusement, ce sont les élus qui le rejettent au prétexte qu'il n'y a pas l'aide au financement tant attendu, au sacré saint de la libre administration des collectivités territoriales, tant décrié dans cette assemblée dès lors qu'on aborde le sujet d'une prime.

Il y a 100 SDIS, il pourrait y avoir 100 primes d'un taux divergent.

Nous citons Monsieur Richeffou, président de la CNSIS, lors de son interview dans la gazette des communes, à savoir « que les départements sont dans des situations financières extrêmement difficiles, encore davantage avec la crise que nous traversons. Ils ont des arbitrages à faire car ils ne peuvent pas être en déficit permanent. Et ils ne veulent pas avoir à choisir entre payer cette prime ou verser le RSA ».

Il précise également que « pour que cette mesure puisse être mise en place au taux de 25%, en une seule fois et sur tout le territoire, un accompagnement

financier est absolument nécessaire »

En parallèle, l'état sait reconnaître également l'engagement des sapeurs pompiers volontaires par la revalorisation annuelle de l'indemnité de sapeurs pompiers volontaires.

Les CASDIS répercutent immédiatement cette revalorisation sans rechigner et ce depuis aussi des dizaines d'années.

Par contre, pour les sapeurs pompiers professionnels, cette reconnaissance ne semblerai donc pas être la même alors que c'est la première fois qu'une telle revalorisation est demandée.

Lors de ce mouvement syndical unanime, et face à l'ostracisme des différentes parties, c'est le président du CSFPT qui a souhaité organiser la première table ronde et a été facilitateur dans les diverses démarches de négociations.

Face à la difficulté de prévoir toute forme de rétroactivité, quant à l'attribution de la prime de feu à 25%, la grogne se réalimente à vitesse grand V chez les sapeurs pompiers professionnels.

Ils sont fatigués de ces contingences politiques et partisans qui ne cessent de s'opposer sur les modalités de financement et qui de fait ralentissent le processus.

La revalorisation de la prime de feu constitue une juste récompense apportée à ces fonctionnaires territoriaux dévoués au service du public.

Attention donc à ne pas créer les conditions d'un nouveau mouvement social d'ampleur qui pourrait voir le jour si les engagements n'étaient pas tenus !

Enfin, l'avis qui sera porté par cette assemblée, n'est pas un avis relatif à la suite de cette prime ni encore moins comment elle sera financée.

Pour cela des pistes sont sur la table, elles devront être exploitées lors du débat de la prochaine loi finance 2021.

L'avis qui vous est demandé est bien la reconnaissance des sapeurs pompiers professionnels dans leur engagement au quotidien.

La délégation CFDT